

**POIDS NET 22,6 kg**

## **VANCIDE 89**

Poudre de conservation industrielle

ATTENTION IRRITANT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'ENREGISTREMENT : 13877

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE :**

Captane (N-trichlorométhylthio-4-cyclohexène-1,2-dicarboximide) 95 %

**Agent canadien :**

P. Brisson, 1 Eva Road, Etobicoke, Ontario M9C 4Z5 (416-626-6027).

**Registrant:**

**R.T. Vanderbilt Company, Inc.**  
**INDUSTRIAL MINERALS AND CHEMICALS**  
30 Winfield Street,  
P.O. Box 5150  
Norwalk, CT 06856-5150

**Pour tout déversement, fuite, incendie ou accident concernant ce produit, appeler CHEMTREC, jour ou nuit, au 1-800-424-9300. Pour les urgences internationales, appeler 1-202-483-7616 à frais virés. Pour les situations non-urgentes, appeler 800-262-8200.**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX**

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

L'exposition au captane peut avoir des répercussions à long terme sur la santé. Pour réduire l'exposition au minimum, suivre les instructions décrites sur cette étiquette.

Ne jamais manipuler le matériel à mains nues. Utiliser des gants de caoutchouc; éviter les gants de cuir ou de tissu. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Porter un appareil respiratoire et des lunettes de protection durant le mélange et le chargement. Bien se laver les mains, le visage et les bras après la manipulation du captane et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après l'utilisation ou à la fin de la journée de travail. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau à l'eau savonneuse. Laver les vêtements et les gants avant de les réutiliser. Garder loin de la chaleur, des flammes et des étincelles. Ne pas réutiliser le contenant vide.

**PREMIERS SOINS:**

**Contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

### **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI POUR APPLICATIONS INDUSTRIELLES**

**Vinyle** – Pour protéger les composés de vinyle de la moisissure et du raidissement causé par les bactéries et les champignons, ajouter de 0,5 à 1 % de VANCIDE 89, selon la teneur en résine.

**Peinture** – Pour protéger la peinture des dommages causés par la moisissure, incorporer de 0,25 % à 1 % de VANCIDE 89, selon le poids de la peinture. Non recommandé pour les peintures émulsion.

**Vernis-laque** – Pour protéger de la croissance de moisissure le vernis-laque utilisé dans le revêtement d'équipement électrique, ajouter de 1 % à 3 % de VANCIDE 89, selon le poids des solides.

**Pâte farine pour papier peint** – Pour la conservation de la pâte farine pour papier peint contre la croissance de moisissure, ajouter 0,25 % de VANCIDE 89, selon le poids de la pâte.

**Caoutchouc et articles à revêtement de caoutchouc** – Pour la préparation d'un latex bactériostatique afin de fabriquer un moule ou un revêtement de produit, ajouter 0,4 % de VANCIDE 89, selon le poids sec total du composé de latex.

**Polyéthylène** – Pour protéger le polyéthylène de la croissance de champignons et de bactéries, incorporer 0,75 % de VANCIDE 89, selon le poids du polyéthylène.

## **AVIS À L'UTILISATEUR -**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )